

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil, lundi le 29 janvier 2018 à 18 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau, Annie Gentesse et Claudia Kirouac  
MM. Sylvain Baron et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

**Absence(s) :** M. Sylvain Jacques

**Nombre de citoyens :** Aucun

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier et madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe.

**AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Dossier F. Gagnon – Entente de règlement**
- 4) **Dossier abattoir, 455 rang 4 de Simpson**
  - a) Négociations – Entente de confidentialité et d'exclusivité
  - b) Martin Tanguay, architecte – Mandat; interruption
- 5) **Période de questions**
- 6) **Levée de l'assemblée**

**2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

3910.01.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**3. DOSSIER F. GAGNON – ENTENTE DE RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE Mme Francine Gagnon a été à l'emploi de la Municipalité à titre de directrice générale adjointe;

ATTENDU QUE, lors de discussions entre les représentants autorisés de la Municipalité et Mme Gagnon, celle-ci a manifesté son intention de ne plus occuper de poste au sein de la Municipalité, préférant prendre sa retraite;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ces mêmes discussions, les parties ont convenu du versement d'une somme forfaitaire à Mme Gagnon;

ATTENDU les validations faites par le directeur général avec les membres du Comité du personnel de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente conclue entre les parties est conditionnelle à ce qu'elle soit entérinée par la Municipalité et qu'une résolution soit adoptée en ce sens;

3911.01.18 Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Claudia Kirouac

Il est résolu :

- d'entériner l'entente intervenue entre la Municipalité et Mme Francine Gagnon;
- de verser à Mme Francine Gagnon une somme de 36 500 \$ selon les modalités et conditions négociées entre les parties;
- que le conseil autorise le versement de toute somme pouvant être due à Mme Francine Gagnon, conformément aux modalités et conditions négociées entre les parties.
- que le conseil autorise la mairesse, Mme Hélène Laroche et le directeur général, M. Mario Picotin à signer tous les documents nécessaires afin de confirmer l'entente intervenue entre la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover et Francine Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

#### **4. DOSSIER ABATTOIR, 455 RANG 4 DE SIMPSON**

##### **a) Négociations – Entente de confidentialité et d'exclusivité**

Considérant les discussions menées avec le groupe Chanvre indien du Québec inc. quant à l'éventuel achat de la propriété du 455 rang 4 de Simpson appartenant à la municipalité;

3912.01.18 Sur proposition de madame Claudia Kirouac  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'entériner l'entente de confidentialité et d'exclusivité telle que proposée par le requérant;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Martin Tanguay, architecte – Mandat; interruption**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3774.09.17 concernant une étude de mise aux normes à être réalisée par la firme Martin Tanguay, architecte;

Considérant les discussions menées lors de la préparation du budget 2018;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de poursuivre le dossier;

3913.01.18

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'informer monsieur Martin Tanguay, architecte, que la municipalité ne donnera pas suite au projet d'étude de mise aux normes du bâtiment sis au 455 rang 4 de Simpson (ancien abattoir);
- d'acquitter les sommes dues pour le travail exécuté à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Aucune question)

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 19 h 15.

Signé :

---

Mairesse

---

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe